

Commission permanente du Conseil général du 26 mars 2009

Pascal Popelin a rapporté trois délibérations lors de cette réunion de la Commission permanente

Subvention d'investissement et de fonctionnement pour trois établissements de multi accueil collectif à Montreuil

Dans le cadre du plan départemental de relance pour la création de places d'accueil destinées à la petite enfance qu'il a fait adopter le 5 juin 2008, Pascal Popelin a proposé l'attribution d'une subvention départementale d'investissement d'un montant de 214 648€ à la ville de Montreuil pour la création de deux établissements multi accueil collectif d'un total de 85 places. Une subvention de 47 172€ sera en outre versée à l'association «Mamans poules » pour la rénovation portant la capacité de son multi accueil de 20à 27 places. La commune et l'association percevront une subvention de fonctionnement de 10€ par jour et par place effectivement occupée.

Subvention d'investissement et de fonctionnement pour un établissements de multi accueil collectif à Romainville

Dans le cadre du plan départemental de relance pour la création de places d'accueil destinées à la petite enfance qu'il a fait adopter le 5 juin 2008, Pascal Popelin a proposé l'attribution d'une subvention départementale d'investissement d'un montant de 60 566€ à la ville de Romainville pour la création d'un établissement multi accueil collectif de 20 places. La commune percevra une subvention de fonctionnement de 10€ par jour et par place effectivement occupée.

Extension des actions de prévention spécialisée dans le département

Pascal Popelin a proposé la signature d'avenants aux conventions liant le Conseil général et les communes de Bondy, Epinay-sur-Seine et Rosny-sous-Bois, actant de l'extension des actions de prévention spécialisée dans trois nouveaux quartiers.

Une autre délibération, adoptée au cours de cette séance, concernait le canton de Livry-Gargan.

Financement européen de « Livry-Gargan insertion »

Pour les années 2008 et 2009, le Conseil général a subventionné à hauteur de 487 342,20€ le fonctionnement de la structure « Livry-Gargan insertion » qui assure le suivi des allocataires du RMI de la commune. Dans le cadre du programme financier communautaire « objectif 3 » du Fonds social européen, la Département a obtenu une subvention européenne de 89 909,63€ à titre de contribution à cette action

En outre, sept Livryens à revenus modestes se sont vus attribuer au cours de cette réunion une aide financière à la réhabilitation de leur habitation, au titre du dispositif « aide du Conseil général aux propriétaires occupants » (ACGPO) pour un montant total de 7 755,16€.